

GUIDE POUR LA PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DES OFFICES DANS LA MISE EN MARCHÉ

1- FICHE CONTEXTUELLE

L'évaluation périodique des interventions de l'office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre est un processus important qui est prévu à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi). Voici les éléments clés à retenir :

➤ **Quoi?**

Le rôle de la Régie consiste à évaluer si les moyens pris par les offices, depuis la dernière évaluation périodique, favorisent une mise en marché efficace et ordonnée des produits visés et si ces moyens servent l'intérêt de l'ensemble des producteurs ou des pêcheurs.

➤ **Quand?**

À la demande de la Régie et, au plus tard, à tous les cinq ans.

Le calendrier des évaluations périodiques peut être consulté sur le site Internet de la Régie à la section Évaluation périodique ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rmaa.qc.ca/index.php?id=416>.

Ce calendrier mentionne :

- ✓ les dates des séances d'évaluation périodique par secteur;
- ✓ les différentes étapes dans la préparation des évaluations périodiques (conférences préparatoires, dépôt des documents, dépôts des présentations).

Annuellement, en septembre, un rappel est transmis, par courriel, aux offices qui devront préparer une évaluation périodique au cours de l'année suivante.

La Régie souhaite favoriser la participation des personnes intéressées et invite celles-ci à consulter régulièrement le calendrier des évaluations périodiques.

➤ **Qui?**

C'est la Régie qui planifie la tenue des séances publiques pour procéder aux évaluations périodiques, qui en détermine les règles et qui les préside.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

Parce que l'office est le principal intervenant, la présence des administrateurs est requise lors de la séance publique.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ou le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFPQ) sont appelés à produire un portrait économique du secteur d'activité.

De plus, toute personne intéressée à la mise en marché du produit visé par le plan conjoint administré par l'office qui désire soumettre des observations est invitée à le faire (producteurs, acheteurs, représentants des consommateurs, chercheurs, etc.).

➤ **Comment?**

La Régie établit, dans les sections qui suivent, les principales étapes de l'exercice d'évaluation périodique et l'échéancier suivant lequel il est souhaitable qu'elles soient franchies.

La documentation est accessible par une technologie infonuagique dès qu'elle est disponible.